



Charte des devoirs des usagers

Le respect demeure le premier engagement du patient

RESPECT DE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DE LA CLINIQUE

Le patient hospitalisé et ses proches sont tenus de respecter les professionnels de la Clinique. En effet, la loi punit toute menace, violence, injure ou outrage envers un professionnel de l'établissement. Le Directeur de la Clinique peut immédiatement prononcer l'exclusion du patient ou du visiteur concerné (et les poursuites judiciaires qui s'imposent).

RESPECT DU MATERIEL ET DES LOCAUX

La Clinique met à la disposition des patients et de leurs visiteurs des locaux régulièrement entretenus et du matériel coûteux. Par conséquent, chacun doit veiller à ce qu'ils ne soient pas détériorés et à ce qu'ils soient restitués dans l'état où ils ont été trouvés (chambre, toilettes, parties communes...). Afin de respecter la propreté des locaux, il convient d'utiliser les poubelles mises à disposition. La Clinique décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'espèces ou d'objets qui n'auraient pas été déposés au coffre lors de l'admission. Les dégradations causées par les patients ou leur famille, leur seront facturées.

ADMISSION DU PATIENT DANS LA CLINIQUE

Le patient devra remettre au bureau des entrées de la Clinique sa pièce d'identité, sa carte vitale et de mutuelle ou une prise en charge délivrée par les organismes qualifiés, au plus tard dans les 48h. Le patient ne bénéficiant pas de prise en charge devra verser un acompte équivalent à 50% des frais d'hospitalisation estimés et réglera le solde à sa sortie. Les suppléments hôteliers non pris en charge sont payables d'avance. La liste et les tarifs sont remis lors de l'entrée.

VISITES

La visite des proches est un moment réconfortant. Toutefois, les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des patients, ni gêner le fonctionnement des services de la Clinique. Une tenue correcte est exigée dans les halls, circulations et salles d'attente. Les patients sont tenus de faire respecter à leur entourage les horaires de visites imposés par les services de la Clinique. Pour le bien-être des patients, les visites groupées sont déconseillées. Afin de préserver la santé des enfants de moins de 15 ans, il est recommandé de signaler leur visite à l'équipe soignante du service. Les parents sont responsables des enfants mineurs qui les accompagnent. Les visiteurs devront impérativement se retirer dans le couloir lorsque le personnel est amené à prodiguer des soins au patient visité ou à son voisin de chambre.

SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Chaque patient et son entourage doivent le respecter. Pour préserver le repos des voisins de chambre, il convient d'utiliser avec discrétion les appareils électroniques (télévision, téléphone, ordinateur, tablette...). Afin de respecter le silence et en raison des risques d'interférence avec les dispositifs médicaux, l'usage des téléphones portables est interdit dans l'établissement.

CIRCULATION DES PATIENTS DANS LES LOCAUX DE LA CLINIQUE

Afin de faire quelques pas hors de la chambre, il est préconisé au patient de se vêtir d'une robe de chambre ou d'une tenue décente, de se chausser et de prévenir le personnel soignant pour des raisons médicales et de sécurité.

RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Les patients et les visiteurs sont tenus de respecter les règles de sécurité en vigueur dans l'établissement, et de se conformer aux instructions des professionnels.

La détention de boissons alcoolisées, de substances illicites, d'armes ou de tout autre objet dangereux est strictement interdite.

Le patient doit remettre au personnel tout produit inflammable (allumettes, briquets...), l'utilisation en étant interdite au sein de la Clinique.

En cas de constatation de fumées ou d'odeurs suspectes, veuillez prévenir immédiatement le personnel. Toute anomalie ou objet suspect doit être signalé rapidement au personnel du service ou à l'accueil de la Clinique.

En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les recommandations du personnel.

RESPECT DES REGLES D'HYGIENE

Afin de lutter contre la transmission des germes provenant de l'extérieur est susceptibles d'entraîner une infection chez le patient, chacun doit respecter les règles d'hygiène simples et les instructions des soignants. L'hygiène des mains des patients et des visiteurs est un moyen efficace de prévention. Il doit se faire soigneusement avec une solution hydro alcoolique mise à disposition dans les chambres et couloirs.

Il est strictement interdit de toucher aux perfusions et aux instruments de soins.

Une personne contagieuse ne doit pas venir rendre visite à un patient hospitalisé.

L'entourage ne doit pas s'asseoir sur le lit du patient visité.

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'établissement, à l'exception des « chiens guides ».

Les repas donnés à la Clinique sont conçus par une diététicienne en fonction de l'état de santé du patient.

MEDICAMENTS

Tout traitement médicamenteux en cours doit être signalé à l'équipe soignante dès votre arrivée dans l'établissement. Il doit être remis à l'infirmier ou à la sage-femme, qui vous le restituera lors de votre sortie.

La Clinique est responsable des traitements prescrits durant votre hospitalisation. L'apport de médicaments par un tiers et l'automédication sont interdits.

INTERDICTION DE TOUTE DISCRIMINATION

La Clinique contribue à garantir l'égal accès de chacun aux soins, sans aucune discrimination concernant son handicap, son origine, son sexe, sa situation familiale, ses opinions politiques ou sa religion.

Par ailleurs, le patient doit accepter de recevoir les soins prodigués par les professionnels de santé choisis en fonction de leur qualification et de leur compétence. Le patient s'interdit donc à leur égard toute discrimination sexuelle, ethnique, politique ou religieuse. En particulier, le patient accepte expressément d'être soigné par le médecin ou le soignant affecté au service dont il relève et ne pourra en aucun cas demander un changement pour des motifs discriminatoires.

LIMITES A L'EXPRESSION DES CROYANCES ET CONVICTIONS RELIGIEUSES

Le personnel de la Clinique et les professionnels de santé doivent respecter les croyances et convictions des patients accueillis.

Toutefois, l'expression des croyances ou des convictions religieuses ne doit pas porter atteinte au fonctionnement du service, à la qualité des soins, aux règles d'hygiène, à la tranquillité des autres personnes hospitalisées et de leurs proches.

Tout prosélytisme est interdit au sein de la Clinique.

INTERDICTION DE FUMER OU DE VAPOTER

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter (cigarette électronique) dans l'enceinte de la Clinique.

49 allée Charles de Fitte
31076 Toulouse Cedex 3
Tél : 0826 30 30 31

www.clinique-rivegauche.fr

 **Clinique
Rive Gauche**

